



GROUPE HOSPITALIER
Sophia Antipolis - Vallée du Var
Centre Hospitalier de Puget-Théniers

LIVRET D'ACCUEIL



Service d'Aide à Domicile de la Vallée du Var

SOMMAIRE

INFORMATIONS PRATIQUES.....	1
VOS INTERLOCUTEURS.....	1
PRESENTATION DU SERVICE.....	2
NOTRE MISSION.....	2
NOS PRESTATIONS ET TARIFS.....	3
LA MISE EN PLACE DU SERVICE.....	4
NOTRE SERVICE AU QUOTIDIEN.....	4

ANNEXE 1	LA PERSONNE DE CONFIANCE
ANNEXE 2	CHARTRE DES DROITS ET LIBERTES DE LA PERSONNE AGEE ET HANDICAPEE
ANNEXE 3	GESTION DES CONFLITS RECLAMATIONS ET LITIGES

INFORMATIONS PRATIQUES



Siège du SAAD de la Vallée du Var :
Centre Hospitalier de Puget-Théniers
180 Quartier la Condamine 06260 PUGET-THENIERS

☎ 04 93 05 00 30

Email : direction@ch-puget-theniers.fr



VOS INTERLOCUTEURS

Du lundi au vendredi de 08h00 à 17h00

- **Directeur Délégué du CH de Puget-Théniers : Monsieur MOUSSA Djimadoum**
Tel : 04 93 05 32 50
Mail : direction@ch-puget-theniers.fr
- **Responsable du SAAD de la Vallée du Var : Monsieur BERNADOU Luc**
Tel : 04 93 05 30 63
Mail : l.bernadou@ch-puget-theniers.fr
- **Coordonnatrice du SAAD de la Vallée du Var : Madame DEREIMS Alix**
Tel : 04 93 05 30 59
Portable : 07 86 23 36 15
Mail : a.dereims@ch-puget-theniers.fr
- **Secrétariat :** Tel : 04 93 05 00 30
- **Facturation : Madame CHIHI Marie-Thérèse**
Tel : 04 93 05 32 54
Mail : mt.chihi@ch-puget-theniers.fr

En dehors des horaires d'ouverture, la garde technique est disponible au **06 32 65 90 20**.

PRESENTATION DU SERVICE

Le SAAD est géré par le Centre Hospitalier de Puget-Théniers. Le service s'inscrit dans une démarche de qualité de prestations afin de proposer aux publics en demande d'aide un accompagnement et un suivi personnalisé pour leur permettre de conserver leur autonomie à domicile.

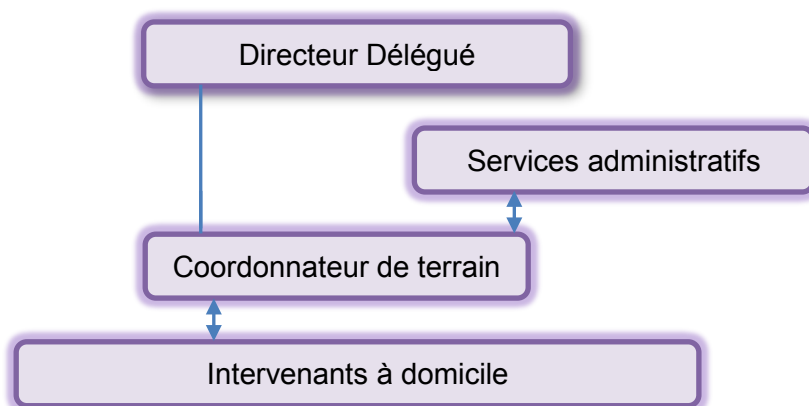
Le SAAD s'adresse aux personnes âgées de plus de 60 ans et aux personnes en situation de handicap (sans condition d'âge) pour leur apporter aide et soutien dans les gestes de la vie quotidienne.

Le service est agréé par le Conseil Départemental des Alpes Maritimes.

Le secteur d'intervention : département des Alpes Maritimes.

L'intervention se fait exclusivement en mode prestataire de service.

ORGANIGRAMME



NOTRE MISSION

L'intervention au domicile est individualisée avec un ajustement continu de la prestation aux besoins et attentes du bénéficiaire.

Le service s'engage à offrir en permanence un service adapté à la demande du bénéficiaire, à veiller à l'évaluation des besoins, à proposer une aide élaborée avec la personne aidée et son entourage et assurer si nécessaire une approche coordonnée avec d'autres services ou professionnels.

Le SAAD met à la disposition des bénéficiaires un suivi de prestations de qualité avec du personnel impliqué et régulièrement formé.

NOS PRESTATIONS ET TARIFS

PRESTATIONS PROPOSEES	TARIF HORAIRE
<p>ENTRETIEN DE LA MAISON ET TRAVAUX MENAGERS Entretien : sols, sanitaires, balcons/terrasses, vitres, luminaires, électroménager et vaisselle Entretien du linge : lavage, étendage, repassage, pliage et rangement Réfection du lit</p> <p>PETITS TRAVAUX DE JARDINAGE Entretien et arrosage plantes vertes intérieures et fleurs balcons Portage occasionnel du petit bois de chauffage, de la cave au logement Aide exceptionnelle au nettoyage de l'accès à l'entrée principale du domicile en cas de neige</p> <p>PREPARATION DES REPAS A DOMICILE Préparation du repas à la demande Courses courantes effectuées sur la commune de résidence et rangement</p> <p>ASSISTANCE AUX PERSONNES (à l'exception de soins relevant d'actes médicaux) Maintien du lien social, promenades à pied Présence lors d'accomplissement des gestes de la vie courante Lecture ou jeux de société</p> <p>ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES DANS LEURS DEPLACEMENTS EN DEHORS DU DOMICILE Accompagnement, visites chez le médecin traitant, coiffeur, pharmacie de manière occasionnelle (sous réserve de l'accord du personnel encadrant)</p> <p>LIVRAISON DE COURSES A DOMICILE A la demande suivant liste établie par le bénéficiaire</p> <p>ASSISTANCE ADMINISTRATIVE A DOMICILE Classement des papiers Organisation du suivi des courriers</p> <p>ASSISTANCE AUX PERSONNES HANDICAPEES (à l'exception de soins relevant d'actes médicaux) : Maintien du lien social, promenades à la demande Présence lors des gestes de la vie quotidienne Lecture ou jeux de société</p>	<p>TAUX PLEIN : 21.00 €</p> <hr/> <p>DOSSIER APA : Tarif prestataire CD06 au 01/01/2020 : 19.51 €</p> <p>DOSSIER AIDE SOCIALE Tarif prestataire CD06 au 01/01/2020 19.42 €</p> <p>DOSSIER CARSAT / CNAV / MSA Tarif au 01.01.2020 : 21.00 €</p> <p>DOSSIER CNRACL Tarif au 01.01.2020 : 21.00 €</p> <p>DOSSIER SECURITE SOCIALE DES INDEPENDANTS Tarif au 01.01.2020 : 21.00 €</p> <p>MUTUELLES Tarif au 01.01.2020 : 21.00 €</p>

Aucune majoration n'est appliquée au-delà de ces tarifs.

LA MISE EN PLACE DE LA PRESTATION

La coordonnatrice se rend au domicile pour évaluer vos besoins et assurer la mise en place de la prestation la mieux adaptée.

Lors de la première intervention, la coordonnatrice accompagne l'intervenant à votre domicile.

Les interventions sont effectuées des aides à domicile salariés du centre hospitaliers de Puget-Théniers.

Une première évaluation des prestations est réalisée dès la première semaine d'intervention, suivie par un questionnaire de satisfaction trimestriel, et en fin de prise en charge pour les interventions à durée déterminée.

En cas de congé, de maladie ou d'absence de l'intervenant, celui-ci est remplacé par une personne de même qualification.

OBLIGATIONS DES INTERVENANTS :

- Le respect de la confidentialité des informations données et du libre choix des prestations proposées
- Le respect du consentement éclairé afin d'intervenir au mieux selon les volontés de la personne au domicile
- Les intervenants sont tenus à une obligation de réserve de leurs convictions et opinions personnelles
- Le respect du mode de vie, de l'environnement, préserver la liberté de communiquer, la dignité, la sécurité.

NOTRE SERVICE AU QUOTIDIEN

LE PLANNING

Un planning hebdomadaire est élaboré en tenant compte, au maximum, de vos souhaits en matière de jours et d'horaires d'intervention.

Dans la mesure du possible, le même intervenant est dédié à votre domicile, cependant en cas d'absence il peut être amené à être remplacé pour assurer la continuité de la prestation.

LES FEUILLES DE MISSIONS ET VACATIONS

Afin de comptabiliser et contrôler les heures réalisées, la coordonnatrice remet chaque mois des feuilles de vacation aux intervenants, ces documents doivent être signés à chaque intervention par l'aide à domicile et le bénéficiaire.

LE CAHIER DE LIAISON

A la mise en place du service, un cahier de liaison vous est remis. Ce cahier permet d'assurer un suivi des interventions réalisées à votre domicile et la coordination entre les différents intervenants en facilitant la transmission d'informations.

Il peut être consulté et renseigné par tous les professionnels qui interviennent chez vous et aussi par votre famille.



**Toute l'équipe vous remercie de l'attention portée à notre livret d'accueil
et reste à votre disposition pour toute information complémentaire**